

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Référence
042-2026

Participation financière à l'initiation à la langue bretonne de l'école publique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 juin à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 29 mai 2026.

Date de la convocation : le 29 mai 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Sophie SCOUARNEC, Madame Béatrice BALPE, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

A été nommé secrétaire : Madame Christiane REDON

042-2026 – Participation financière à l'initiation à la langue bretonne de l'école publique

Depuis de nombreuses années, la commune de PLOUYE propose à l'école publique de bénéficier d'une initiation au breton dispensée par l'association MERVENT.

Les cours, dont le coût total est de 1.800,00 €, pour une classe, sont organisés comme suit : un cours d'une heure par semaine pendant trente semaines.

Ce dispositif peut être, en partie, financé par le conseil départemental et le conseil régional à raison d'une heure par semaine par classe, avec un reste à charge prévisionnel de 760,00 € pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- Valider la proposition exposée ci-dessus ;
- Mandater Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Christiane REDON



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

